

Poudre aux yeux des discours, réalités du bulletin de paie

Des dizaines de milliers d'enseignants ont une paie de janvier inférieure à celle de décembre !

Nombre de personnels enseignants tant du premier que du second degré vont découvrir que leur salaire net de janvier est inférieur à celui de décembre. Le ministère vient en effet d'annoncer qu'une grande partie des maigres augmentations indiciaires prévues dans le cadre du PPCR est différée en mars.

Mais ce qui n'est ni différé ni étalé c'est la nouvelle augmentation de la cotisation pour pension. Dans un communiqué le ministère indique : *«Par ailleurs, l'augmentation de la cotisation salariale de retraite de l'Etat dont le taux passe à 10,29% sera également portée sur le bulletin de paie de janvier ; augmentation qui peut avoir pour conséquence une baisse temporaire de la rémunération nette pour certains fonctionnaires, qui sera rattrapée dès février par l'effet de la hausse du point d'indice de 0,6%.»*

«Par ailleurs...» !!! Depuis 2010, la décision prise par M. Fillon est appliquée scrupuleusement sous l'actuel gouvernement, le salaire net des fonctionnaires baisse chaque année du fait de l'effet cumulé du blocage de la valeur du point d'indice et de l'augmentation de la retenue pour pension qui est passée de 7,85% du brut à 10,29% en janvier (elle devrait atteindre 11,1% en 2020, soit +3,25%). La perte de pouvoir d'achat se monte à plus de 8%.

La baisse n'est donc pas temporaire, mais permanente depuis 6 ans !

Concrètement, sur la paie de janvier les professeurs certifiés, professeurs des écoles, CPE, PEPS, PLP et COP-DCIO se verront gratifier d'une augmentation de 6 points d'indice, dont 4 au titre de la conversion prime-points, quasiment sans effet sur le salaire net (à peine plus de 1 €). Restent les 2 points d'augmentation indiciaire restants (environ 7,5 € nets).

Les agrégés n'ont que les 4 points au titre de la conversion prime-points...

Concrètement les 8,5 € d'augmentation (dans le meilleur des cas) sont mangés par l'augmentation de la retenue pour pension ! On vous reprend de la main gauche ce qu'on vous donne de la main droite.

Le ministère tente de se rattraper en évoquant l'augmentation de 0,6% de la valeur du point en février, concédée sous la pression pendant le combat contre la loi travail. Mais compte-tenu des pertes accumulées ces dernières années, et notamment depuis 2012, le compte n'y est décidément pas, pas plus qu'avec les quelques points d'indice qui sont annoncés pour mars.

Les discours se heurtent aux réalités, celles du bas de la feuille de paie. Non, la revalorisation des salaires, ce n'est pas l'aumône ! Ce que nous revendiquons c'est 8% sur le point d'indice et 50 points pour tous : c'est le montant de la remise à niveau de nos salaires.

L'autre volet du PPCR, c'est le projet d'évaluation par compétences des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Celui-ci, dans la même logique que le projet Chatel de 2012, instaure une évaluation sur des critères subjectifs, permet l'individualisation dans le cadre du renforcement de l'autonomie des établissements et du rôle des collectivités territoriales. Nous le refusons !

Le 1^{er} février : Rassemblements dans toute la France

A l'appel national de la FNEC FP-FO, de la CGT Educ'action, et de Sud Éducation se tiendront des rassemblements, au ministère dans la région parisienne et devant les rectorats et Inspections d'académie. Des centaines de prises de position communes intersyndicales ont eu lieu dans les départements, écoles et établissements, des milliers de signatures ont été recueillies.

Ce projet ne doit pas voir le jour : retrait du projet d'évaluation !

Les discours

se heurtent

aux réalités,

celles du bas

de la feuille de paie.

Non, la revalorisation

des salaires,

ce n'est pas l'aumône !